



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 16 juin 2025, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 17 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Jean-Philippe Caron.

Les absences de madame la conseillère Madeleine Caron et de monsieur le conseiller Hugo Guénette ont été motivées.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, la directrice générale, madame Julie Jetté, la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross, la trésorière, madame Jacqueline Boucher et le comptable professionnel agréé auditeur, monsieur Simon Thibault.

Une contribuable est également présente.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 246-2024.

2025-06-124 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 17 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-125 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des rapports financiers 2024
4. Période de questions
5. Varia
6. Levée de la séance extraordinaire

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Le dépôt du rapport d'audit est déposé aux membres du conseil. Les rapports financiers 2024 sont également déposés et adoptés par la résolution 2025-06-126.

2025-06-126 Adoption des rapports financiers 2024

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le rapport du vérificateur externe ainsi que les rapports financiers 2024 déposés par la firme Dignard Thibault CPA Inc. et présentés par monsieur Simon Thibault soient adoptés et d'en autoriser le paiement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

La période de question se déroule de 17 h 00 à 17 h 13.

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n’y a aucun varia.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-06-127 Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 17 h13.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et greffière

Mathieu Caron

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire